

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 décembre 2005

CP 05/12-29

## AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

Communes de : CAMPSAS, CASTELMAYRAN, CAYRIECH,  
ESCATALENS, SAINT-AIGNAN, SEPTFONDS, SERIGNAC,  
VERDUN sur GARONNE.

Par lettre du 10 Janvier 2005, Madame la Préfète nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre des amendes de police par le Conseil Général pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2005 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2004 s'élève à **213 437 Euros**.

D'autre part, nous disposons d'un reliquat sur la répartition 2004 de **396 €** Ce qui porte l'enveloppe budgétaire 2005 à un montant total de **213 833 €**

### I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

#### 1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;

- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;

- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

#### 2) Circulation routière :

- études et mise en oeuvre de plan de circulation,

- création de parcs de stationnement,

- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,

- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

## II - Taux de subvention :

- Taux de base : 30 %  
majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %

- Cas particuliers :

\* aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours)

\* première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

### \* dossiers présentés dans le cadre de la politique classique

COMMUNE	COUT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
<b>1 - CAMPSAS</b> Travaux de sécurité : cheminements piétonniers en centre bourg et stationnement aux abords de l'école	77 006	77 066 x 30%	<b><u>23 101 €</u></b>
<b>2 - CASTELMAYRAN</b> Travaux de sécurité : Espace Malbec et Place de l'Amitié	76 980	76 980 x 30%	<b><u>23 094 €</u></b>
<b>3 - CAYRIECH</b> Mise en place d'une signalisation de police dans le bourg	9 150	9 150 x 50%	<b><u>4 575 €</u></b>
<b>Observation</b> : Commune de moins de 500 habitants - taux = 50%			
<b>4 - ESCATALENS</b> Création de cheminement piétonnier et sécurisation des sorties de l'école	13 709	13 709 x 30%	<b><u>4 112 €</u></b>

COMMUNE	COÛT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
<b>5 - SAINT-AIGNAN</b> Aménagement de sécurité dans la traverse du village – RD 26.	83 940	83 940 x 30%	<b><u>25 182 €</u></b>
<b>6 - SEPTFONDS</b> Signalisation des trois plateaux traversiers sur la RD 926	9 690	1 ère signalisation de ralentisseurs : 9 690 x 100%	<b><u>9 690 €</u></b>
<b>7 - SERIGNAC</b> Aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de la RD 61	12 617	12 617 x 50%	<b><u>6 308 €</u></b>
<b>Observation</b> : commune de moins de 500 habitants – taux = 50 %			
<b>8 - VERDUN sur GARONNE</b> Travaux de sécurité du quartier Bastides	737 206	100 345 x 30%	<b><u>30 103 €</u></b>

**TOTAL : 126 165 €**

**Dotation au titre des amendes de police :**

Reliquat dotation 2004 .....	396 €
Dotation 2005 .....	<u>213 437 €</u>
<b>Total dotation 2005</b> .....	<b>213 833 €</b>
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes.....	<b>75 373 €</b>
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	<b>126 165 €</b>
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour .....	<b>201 538 €</b>
Disponible .....	<b>12 295 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 12 décembre 2005**

CP 05/12-29

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES  
AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE**  
Communes de : CAMPSAS, CASTELMAYRAN, CAYRIECH, ESCATALENS,  
SAINT-AIGNAN, SEPTFONDS, SERIGNAC, VERDUN sur GARONNE.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation  
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions suivantes d'un montant global de 126 165 €:

*\* dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE	COÛT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
<b>1 - CAMPSAS</b> Travaux de sécurité : cheminements piétonniers en centre bourg et stationnement aux abords de l'école	77 006	77 066 x 30%	<b><u>23 101 €</u></b>
<b>2 - CASTELMAYRAN</b> Travaux de sécurité : Espace Malbec et Place de l'Amitié	76 980	76 980 x 30%	<b><u>23 094 €</u></b>

COMMUNE	COÛT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION ACCORDEE
<b>3 - CAYRIECH</b> Mise en place d'une signalisation de police dans le bourg	9 150	9 150 x 50%	<b><u>4 575 €</u></b>
<b>Observation :</b> Commune de moins de 500 habitants - taux = 50%			
<b>4 - ESCATALENS</b> Création de cheminement piétonnier et sécurisation des sorties de l'école	13 709	13 709 x 30%	<b><u>4 112 €</u></b>
<b>5 - SAINT-AIGNAN</b> Aménagement de sécurité dans la traverse du village – RD 26.	83 940	83 940 x 30%	<b><u>25 182 €</u></b>
<b>6 - SEPTFONDS</b> Signalisation des trois plateaux traversiers sur la RD 926	9 690	1 ère signalisation de ralentisseurs : 9 690 x 100%	<b><u>9 690 €</u></b>
<b>7 - SERIGNAC</b> Aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de la RD 61	12 617	12 617 x 50%	<b><u>6 308 €</u></b>
<b>Observation :</b> commune de moins de 500 habitants – taux = 50 %			
<b>8 - VERDUN sur GARONNE</b> Travaux de sécurité du quartier Bastides	737 206	100 345 x 30%	<b><u>30 103 €</u></b>

**TOTAL : 126 165 €**

Adopté à l'unanimité.

Le Président,